



Echange des enfants pendant la garde partagée au moment des vacances

Par **Insomnia243**, le **20/11/2023** à **12:02**

Bonjour,

Je viens de me séparer et nous allons mettre en place une garde alternée du vendredi au vendredi pour les enfants en période scolaire ainsi que la moitié des vacances scolaires.

J'ai du mal à comprendre le fonctionnement lors des vacances scolaires. Quand est-ce que l'échange à lieu et quand ?

Année 2024 - année paire -> le père à la première semaine des vacances

Option 1:

Père: il a la garde la semaine avant les vacances

Père : Il les garde la 1ère semaine des vacances

Mère: elle les récupère le samedi ou le dimanche ? Soir ou matin ?

Mère: Elle garde les enfants jusqu'au vendredi de la reprise soit 2 semaines ?

Option 2 :

Mère: elle a la garde la semaine avant les vacances

Père: il les récupère le vendredi soir jusqu'au samedi ou dimanche ? Soir ou matin ?

Mère: elle a les enfants la 2ième semaine jusqu'au dimanche ?

Père : est-ce sa semaine en période scolaire qui reprend ? Il les récupère quand ?

Merci pour votre aide :)

Par **youris**, le **20/11/2023** à **14:38**

bonjour,

la garde alternée est-elle une décision du juge aux affaires familiales ou s'agit-il d'un accord amiable entre parents ?

si c'est un accord amiable, vous pouvez vous arranger comme vous voulez.

Salutations

Par **yapasdequoi**, le **20/11/2023** à **16:18**

Bonjour,

Il n'y a rien d'automatique. Tout est possible.

Il faut donc définir un rythme pendant les périodes scolaires et un autre rythme concernant les périodes de vacances scolaires, sans oublier le cas des jours fériés et ponts.

Et pour éviter tout litige la transition entre ces différentes périodes, plus indiquer des tranches horaires.

Et c'est toujours "sauf meilleur accord"... les parents ont le droit de déroger si ils s'entendent sur une modification dans l'intérêt des enfants.